

Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2021

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 22/07/2021

I. Présentation - méthodologie

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, communément appelés HAP, sont des composés organiques constitués de plusieurs noyaux benzéniques, pouvant présenter une forte toxicité (cancérogène, mutagène...). Associés aux particules, ils sont susceptibles de pénétrer dans les alvéoles pulmonaires.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont émis lors de la combustion incomplète de matières organiques. En milieu urbain, les principaux émetteurs sont les secteurs résidentiel / tertiaire et le transport routier.

Depuis janvier 2020, les mesures de HAP sont réalisées au niveau de la **station rurale nationale « Kergoff »** située sur la commune de Merléac (22) en centre Bretagne.

En 2021, le benzo(a)pyrène - B(a)P – est mesuré au niveau de deux stations en Bretagne :

- la station urbaine de fond « Pays-Bas » à Rennes (35),
- la station rurale nationale « Kergoff » à Merléac (22).

Les résultats du site rural national de Kergoff sont présentés dans ce document.

Ce composé réglementé, qui s'avère être l'un des HAP les plus toxiques, est utilisé comme traceur du risque cancérogène lié aux HAP dans l'air ambiant.

A Kergoff, des prélèvements d'une durée de 24 heures sont réalisés sur la fraction PM10 des poussières tous les 6 jours, afin de représenter au moins 14% du temps sur l'année, conformément à la réglementation [Directive 2004/107/CE].



Site de mesures de Kergoff à Merléac

Ces prélèvements sont réalisés conformément à la norme NF EN 15549 (2008).

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	B(a)P
Valeur cible* (sur l'année civile)	1 ng/m ³

*Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.

Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2021

II. Résultats des mesures en B(a)P

Les résultats des mesures disponibles à ce jour pour l'année 2021 sont présentés ci-après :

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Résultats B(a)P (en ng/m ³)
23/05/2020 09:00	24/05/2020 09:00	0,004 *
29/05/2020 09:00	30/05/2020 09:00	0,004 *
04/06/2020 09:00	05/06/2020 09:00	0,004 *
10/06/2020 09:00	11/06/2020 09:00	0,004 *
16/06/2020 09:00	17/06/2020 09:00	0,004 *
28/06/2020 09:00	29/06/2020 09:00	0,004 *
04/07/2020 09:00	05/07/2020 09:00	0,004 *
10/07/2020 09:00	11/07/2020 09:00	0,004 *
16/07/2020 09:00	17/07/2020 09:00	0,004 *
22/07/2020 09:00	23/07/2020 09:00	0,01
28/07/2020 09:00	29/07/2020 09:00	0,004 *
03/08/2020 09:00	04/08/2020 09:00	0,004 *
21/08/2020 09:00	22/08/2020 09:00	0,004 *
27/08/2020 09:00	28/08/2020 09:00	0,004 *
02/09/2020 09:00	03/09/2020 09:00	0,004 *
08/09/2020 09:00	09/09/2020 09:00	0,004 *
14/09/2020 09:00	15/09/2020 09:00	0,004 *
20/09/2020 09:00	21/09/2020 09:00	0,02
02/10/2020 09:00	03/10/2020 09:00	0,004 *
08/10/2020 09:00	09/10/2020 09:00	0,004 *
14/10/2020 09:00	15/10/2020 09:00	0,01
20/10/2020 09:00	21/10/2020 09:00	0,004 *
26/10/2020 09:00	27/10/2020 09:00	0,004 *
01/11/2020 09:00	02/11/2020 09:00	0,004 *
07/11/2020 09:00	08/11/2020 09:00	0,05
13/11/2020 09:00	14/11/2020 09:00	0,01
19/11/2020 09:00	20/11/2020 09:00	0,03
25/11/2020 09:00	26/11/2020 09:00	0,03
30/11/2020 09:00	01/12/2020 09:00	0,04
07/12/2020 09:00	08/12/2020 09:00	0,12
13/12/2020 09:00	14/12/2020 09:00	0,004 *
19/12/2020 09:00	20/12/2020 09:00	0,01
25/12/2020 09:00	26/12/2020 09:00	0,03
31/12/2020 09:00	01/01/2021 09:00	0,02



Mesure des HAP au niveau de la station rurale nationale en 2021

06/01/2021 09:00	07/01/2021 09:00	0,04
12/01/2021 09:00	13/01/2021 09:00	0,004 *
18/01/2021 09:00	19/01/2021 09:00	0,02
24/01/2021 09:00	25/01/2021 09:00	0,02
30/01/2021 09:00	31/01/2021 09:00	0,004 *
05/02/2021 09:00	06/02/2021 09:00	0,01
11/02/2021 09:00	12/02/2021 09:00	0,09
17/02/2021 09:00	18/02/2021 09:00	0,004 *
24/02/2021 09:00	25/02/2021 09:00	0,01
01/03/2021 09:00	02/03/2021 09:00	0,09
07/03/2021 09:00	08/03/2021 09:00	0,05
13/03/2021 09:00	14/03/2021 09:00	0,004 *
19/03/2021 09:00	20/03/2021 09:00	0,02
Moyenne glissante** (du 23/05/2020 au 20/03/2021) (ng/m³)		0,02

*Conformément à l'une des résolutions du LCSQA [Résolution B-HAP-ML/2014/4], lorsque la valeur obtenue est inférieure à la LQ (Limite de quantification) exigée, cette valeur doit être remplacée par la LQ du laboratoire, divisée par 2.

MOYENNE glissante (mai 2020 – mars 2021 : 0,02 ng/m³)**

La moyenne annuelle est bien inférieure à la valeur cible réglementaire de 1 ng/m³.

***pas de mesures disponibles du 24/03/2020 au 19/05/2020 en raison du confinement*